



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 11

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Patrick AUDARD	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline RABUT	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Association Centre de soins infirmiers - Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale - Subvention d'investissement**

L'association Centre de Soins Infirmiers (CSI) de Dijon, s'inscrit dans un cadre de référence multiple : action sanitaire, action sociale et médico-sociale, fonctionnement associatif, solidarité et cohésion territoriale.

Elle gère, à ce jour trois services à Dijon:

- Un service de soins à domicile (SSIAD/SPASAD) : 89, Avenue du Lac,
- Un Centre de Santé à activité infirmière : 4, Place de la Fontaine d'Ouche,
- Un Centre de Santé à activité infirmière : 17bis, Avenue Champollion.

Ces services ont pour missions d'assurer une prise en charge globale et coordonnée des patients par les soins infirmiers à domicile sur prescription médicale, le suivi du parcours de soins et le maintien à domicile des personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie.

Elle est engagée par ailleurs dans l'expérimentation de la médiation en santé sur deux quartiers prioritaires avant son déploiement sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la Métropole.

En outre, l'association dispose de l'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » en raison de son action en faveur des personnes fragilisées et de la préservation et du développement du lien social.

Elle a pour projet la création d'un Centre de Santé Polyvalent qui doit permettre d'améliorer davantage l'accompagnement global de la personne en s'inscrivant pleinement dans les logiques de cohésion sociale.

Le projet immobilier afférent vise à regrouper en un même lieu les deux services de l'association implantés dans le quartier de Fontaine d'Ouche: le SSIAD/SPASAD et le Centre de Santé Polyvalent.

Dans ce but, l'association a acheté une surface à aménager dans le prolongement du centre de santé actuel à côté du laboratoire Bio Pôle.

Le centre médical occupera 99 m² et le SSIAD disposera d'une surface de 157 m².

Il s'agit de rénover l'existant et d'agrandir les locaux destinés à accueillir les patients afin de proposer les nouveaux services suivants :

- la possibilité d'avoir accès à un médecin « référent »,
- des téléconsultations, télé-soins et des consultations avec des spécialistes,
- un lieu d'informations pour tous et en particulier les plus démunis,
- une cuisine pédagogique, pour accueillir les groupes des ateliers de prévention.

La Métropole, au titre de ses compétences en matière d'insertion et de soutien à l'investissement à l'économie sociale et solidaire a voté, le 27 juin 2024, son règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise de ce secteur.

Ce règlement vise à accompagner la construction, l'acquisition, l'extension, la rénovation, la déconstruction suivie de reconstruction de bâtiments des structures de l'ESS disposant de l'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS), quel que soit leur secteur d'activité, ainsi que la création de nouveaux services, de projets générateurs de lien social, de coopération et de citoyenneté sous toutes leurs formes.

C'est à ce titre que l'association CSI a sollicité de la Métropole une subvention d'un montant de 50 000€.

Le projet immobilier lié à la transformation, d'un montant total de 704 500€, a fait l'objet de prêts bancaires, de participations financières privées et de contributions de l'État et des collectivités, dont la Ville de Dijon.

Eu égard à son caractère éligible à la participation financière de la Métropole, il est proposé d'accorder la subvention d'investissement sollicitée.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** le versement d'une subvention de 50 000€ à l'Association Centre de soins infirmiers ;
- **de dire** que ces crédits seront inscrits au budget supplémentaire de la Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 78	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	